



Célébration du 30ème anniversaire de la création du Programme Mémoire du monde

UNE NOTE CONCEPTUELLE



unesco

Mémoire du Monde

Mettre le
patrimoine
documentaire au
service de
sociétés
inclusives, justes
et pacifiques

27 oct - 5 nov 2022



#MemoireduMonde

#PatrimoineDocumentaire

<https://fr.unesco.org/programme/mow>

Historique

Le concept de Mémoire du monde a évolué dans les années qui ont suivi la création, au début des années 1990, du Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique de l'UNESCO, chargé de mettre en œuvre le Programme général d'information (PGI). En 1991, la Conférence générale de l'UNESCO a invité le Directeur général, Federico Mayor Zaragoza, « en ce qui concerne les archives, à promouvoir la sauvegarde du patrimoine archivistique et l'accès à celui-ci, par : la fourniture de services consultatifs sur la création de laboratoires techniques audiovisuels régionaux et l'établissement de plans de développement des archives audiovisuelles dans quatre États membres ; ainsi que la reconstitution du patrimoine archivistique par microfilmage ». Si la généralisation d'Internet n'avait pas encore eu lieu, les préoccupations grandissantes au niveau mondial concernant la préservation des documents fragiles et en péril est une réalité contemporaine.

Pour empêcher la perte irrémédiable de mémoire collective, l'UNESCO a donc créé le Programme Mémoire du monde en 1992. En 2015, les États membres de l'UNESCO ont adopté la *Recommandation de 2015 concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique*, qui représente leur volonté commune de prendre des mesures appropriées visant à réaliser les différents aspects du patrimoine documentaire, notamment *l'identification, la préservation, l'accès, les mécanismes politiques ainsi que la coopération nationale et internationale*.



La lettre d'or du roi birman Alaungpaya au roi de Grande Bretagne George II datant du 7 mai 1756
© Gottfried Wilhelm Leibniz Library. Inscrit au Registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO par
l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et le Myanmar en 2015.

La vision du Programme Mémoire du monde part du principe que le patrimoine documentaire mondial appartient à l'humanité dans son ensemble, qu'il devrait être entièrement préservé et protégé au bénéfice de tous et être universellement accessible, de manière permanente et sans entrave, compte étant dûment tenu des usages et des pratiques culturelles qui s'y rattachent.

La mission du Programme Mémoire du monde consiste à mieux faire connaître le patrimoine documentaire mondial, à le protéger davantage et à assurer son accessibilité universelle et permanente.

Les trois principaux objectifs du Programme Mémoire du monde, énumérés ci-après, sont étroitement liés :

- faciliter la conservation du patrimoine documentaire mondial passé, présent et futur grâce aux techniques les plus adaptées ;
- favoriser l'accès universel au patrimoine documentaire. Cela peut se faire en encourageant les institutions et les personnes qui détiennent des biens relevant du patrimoine documentaire à les rendre accessibles aussi largement et équitablement que possible, sous forme analogique ou numérique, en tant que de besoin ;
- sensibiliser le monde entier de l'existence et de l'intérêt du patrimoine documentaire et favoriser ainsi le dialogue et la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures.

30 ans déjà

L'année 2022 marque le 30ème anniversaire du Programme Mémoire du monde. Au cours de cette période, le programme a enregistré des succès remarquables, notamment :

- Renforcement de la sauvegarde, de la préservation et de l'accessibilité du patrimoine documentaire par les États membres, 94 d'entre eux ayant mis en place des comités nationaux Mémoire du monde, qui servent souvent de vecteurs pour la mise en œuvre de la recommandation de 2015. Dix-sept d'entre eux se trouvent en Afrique ;
- Création de trois comités régionaux Mémoire du monde dans les régions d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- Plus de 400 inscriptions sur le registre international Mémoire du monde, accompagnées d'un système renforcé de gestion du registre qui intègre une supervision intergouvernementale, une administration impartiale du programme par le Secrétariat de l'UNESCO et une expertise indépendante ;
- Renforcement des capacités des institutions de mémoire, notamment pour une meilleure numérisation du patrimoine documentaire afin de le rendre plus largement accessible ;



'Atlas Blaeu-Van der Hem' © Österreichische Nationalbibliothek.
Inscrit au Registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO par l'Autriche en 2003.

Le patrimoine documentaire est conservé dans des institutions de mémoire, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des archives, des bibliothèques, des musées et d'autres organisations éducatives, culturelles et de recherche.

Par conséquent, le patrimoine documentaire, en tant que ressource d'information, se prête à la fois à la composante « accès public à l'information » de **la cible 16.10 de l'ODD 16** et à sa composante « libertés fondamentales ». En ce qui concerne le thème de la célébration, si la question de l'accès universel au patrimoine documentaire reste une préoccupation fondamentale, l'accent est mis sur *la manière dont le patrimoine documentaire peut être utilisé pour promouvoir des sociétés inclusives, justes et pacifiques*. Cela renvoie à l'une des préoccupations centrales de *la Recommandation de 2015*, à savoir « l'importance du patrimoine documentaire pour la promotion du partage des connaissances pour une compréhension et un dialogue renforcés, afin de promouvoir la paix et le respect de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et de la dignité. » À cet égard, la Recommandation de 2015 fait également sienne l'idée que « ... la conservation et l'accessibilité à long terme du patrimoine documentaire sont des conditions préalables de l'exercice fondamental de la liberté d'opinion et d'expression et de la liberté de l'information, qui sont des droits de la personne humaine. »

À cet égard, les questions clés qui pourraient définir la célébration du 30ème anniversaire seraient les suivantes :

- L'identification du patrimoine documentaire, y compris celui inscrit sur les registres nationaux, régionaux et internationaux du programme Mémoire du monde, qui favorise une meilleure compréhension et un dialogue entre les cultures.
- La célébration du patrimoine documentaire des groupes marginalisés, tels que les populations autochtones. Les États membres qui abritent de tels groupes pourraient envisager de mettre en valeur cet aspect de leur société afin de promouvoir l'inclusion, renforçant ainsi la possibilité d'une coexistence juste et pacifique.
- Mettre en évidence les inégalités entre les sexes en matière d'accès et d'utilisation du patrimoine documentaire dans les archives, les bibliothèques, les musées, etc.
- Célébrer les documents nationaux d'importance mondiale qui ont eu un impact phénoménal sur une communauté, une culture, un pays ou l'humanité en général. De nombreux exemples abondent, mais la détermination de ceux-ci est laissée aux États membres.
- Exploiter la valeur éducative du patrimoine documentaire pour enrichir les programmes d'études existants avec des sources primaires sous-utilisées.
- Étudier comment les médias et les journalistes peuvent exploiter la valeur historique du patrimoine documentaire pour réaliser des reportages contemporains sur les questions de développement durable.
- Célébrer les documents nationaux, régionaux et internationaux dont on peut considérer qu'ils ont le plus contribué à l'avènement de sociétés inclusives, justes et pacifiques dans un contexte national, régional ou international particulier.
- Mettre en lumière les meilleures pratiques en matière de sauvegarde du patrimoine documentaire en péril.

Il existe de nombreux autres aspects de ce thème qui peuvent être exploités pour un effet maximal.



Partenariats de mise en œuvre

Les comités nationaux et régionaux Mémoire du monde, en collaboration avec les bureaux de l'UNESCO sur le terrain, joueront un rôle clé dans l'organisation de ces célébrations. Le Centre de catégorie 2 de l'UNESCO - le Centre international pour patrimoine documentaire - pilotera également certaines des activités. D'autres partenaires, notamment les organisations internationales non gouvernementales travaillant dans le domaine du patrimoine documentaire, sont également libres d'organiser des événements qui jouent sur les points forts du thème et mettent en avant leurs propres priorités institutionnelles.

À cet égard, les organisations intéressées peuvent informer le secrétariat du Programme Mémoire du monde de ce qu'elles ont l'intention d'organiser pour célébrer le 30ème anniversaire (mowsecretariat@unesco.org). Ces activités seront mises en évidence sur le site web Mémoire du monde.

Période

Les célébrations auront lieu **du 27 octobre au 5 novembre 2022**. Le 27 octobre est choisi, non pas nécessairement pour son lien historique avec la création du Programme Mémoire du monde, mais parce que c'est la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel. Historiquement, les origines du Programme Mémoire du monde sont liées à une réunion d'experts qui s'est tenue à Paris le 22 juin 1992 et dont les éléments ont donné au Programme Mémoire du monde sa forme actuelle, notamment les tâches fondamentales de préservation et de restauration ; la volonté de créer un Comité consultatif international (CCI) ; les principaux partenaires tels que l'ICA et l'IFLA ainsi que les partenaires du secteur privé identifiés ; et quelques idées de base pour les lignes directrices.



<https://www.mowcalendar.org/>



*"Archives de la Conférence Asie-Afrique" © Archives nationales de la République d'Indonésie.
Inscrit au registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO par l'Indonésie en 2015.*

Célébration mondiale

Compte tenu des restrictions actuelles de COVID-19, les célébrations mondiales, coordonnées par l'Unité du patrimoine documentaire, prendront trois formes :

1. Une exposition mondiale d'une sélection d'inscriptions au Registre international de la Mémoire du monde via 30 affiches placées le long de la clôture du siège de l'UNESCO à Paris pendant une semaine (27 octobre - 5 novembre 2022). Parallèlement à cela, deux/trois kakémonos dédiés à la célébration seront produits et placés à des points stratégiques.
2. Un symposium en ligne et sur site qui comprendra un discours principal, déballant le thème, par une sommité du patrimoine documentaire, une série de témoignages d'institutions de mémoire qui ont bénéficié du Programme Mémoire du monde au fil des ans (ces témoignages pourraient prendre la forme de courtes vidéos), ainsi que la présentation d'éléments du patrimoine documentaire qui favorisent l'inclusion, la justice et la paix. Le symposium sera co-organisé par l'Unité du Patrimoine Documentaire et le Centre International du Patrimoine Documentaire.
3. Une déclaration d'anniversaire préparée par les présidents des comités régionaux et cosignée par les principaux partenaires de l'UNESCO, notamment l'IFLA, l'ICA, le CCAAA, l'ICOM, etc. et coordonnée par le Centre international du patrimoine documentaire. Dans les régions où il n'y a pas de comité régional, les présidents des comités nationaux sélectionnés seront cooptés pour participer à la rédaction de la déclaration d'anniversaire. La déclaration portera également sur le thème global.

Célébrations nationales

Les activités possibles qui pourraient être mises en œuvre par les comités nationaux et régionaux ainsi que par nos partenaires sont les suivantes :

- Expositions
- Lancement de publications, ou lancement d'une activité autour de publications existantes, y compris celles produites par le Programme Mémoire du monde au cours des 12 derniers mois (calendrier électronique, cours électronique, manuel de numérisation, etc.)
- Lancement de registres nationaux, lorsqu'ils n'existent pas
- Événements médiatiques pour promouvoir le travail du comité national et/ou régional
- Quiz pour les enfants participant aux sessions de la bibliothèque, etc.
- Production de vidéos sur YouTube mettant en évidence différents aspects du thème mondial dans leur contexte. Ces vidéos peuvent être placées sur le site web Mémoire du monde.